

OPERATION "ECLAIR" DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE D'ALGER

20 kilos de drogue saisis et 1 819 individus interpellés en 48 heures

Près de 1200 gendarmes ont participé, mardi et mercredi derniers, à l'opération «Eclair» visant à lutter contre la criminalité dans la wilaya d'Alger. L'opération s'est soldée par la saisie d'une importante quantité de drogue et par le démantèlement d'un groupe spécialisé dans la mise en bouteilles clandestine de boissons alcoolisées.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Ce sont plus de quarante individus qui ont été appréhendés durant 48 heures par les éléments du Groupement de gendarmerie de la wilaya d'Alger lors de l'opération «Eclair». A l'instar de ces deux personnes, des frères, qui ont détourné des dizaines d'hectolitres de vin. «Ces individus prélevaient des quantités de vin dans les camions-citernes chargés d'approvisionner l'unité ONCV (Office national des cultures vitivini-cales) de Bouchaoui. Puis ils les transportaient dans un poulailler, situé près de Ballouta, pour les mettre en bouteilles. Ils disposaient de tous les moyens pour nettoyer, remplir, obturer et cacheter les bouteilles», précisait, mercredi, le commandant Ezzahi Aliout, chef de la brigade de Bouchaoui en montrant une pile de cageots de vin. Il tiendra, cependant, à préciser que les deux comparses sont parvenus à prélever ces quantités de vin malgré le fait que les camions citernes soient scellés. «Ils devaient certainement être bien renseignés puisque leur père était un ancien chauffeur de camion employé par cet office», a expliqué l'officier. La seconde affaire traitée par cette même brigade concerne la saisie de 19,5 kilogrammes de résine de cannabis. «La drogue a été découverte au niveau de la plage El Bahdja, située dans la commune de Ain-Benian, lors d'une opération qui s'est déroulée sur la base de renseignements très précis. L'équipe cynotechnique a été d'un grand apport puisque la résine de cannabis était dissimulée dans les rochers. Des recherches sont actuellement en cours pour identifier les propriétaires de cette drogue». Signalons, par ailleurs, que 400 autres grammes de cannabis ont également été saisis à l'est de la capitale lors de l'opération «Eclair».

De l'autre côté de la capitale, les gendarmes ont mis la main sur un stock de 10 tonnes et demie de concentré de tomates et d'harissa transportées dans un semi-remorque. Le propriétaire de cette marchandise, un grossiste en produits agroalimentaires de Birtouta, a été appréhendé pour défaut de facture.

Le bilan de l'opération «Eclair» présenté par le colonel Mostepha Taïbi, commandant du Groupement de gendarmerie de la wilaya d'Alger, fait état de l'interpellation de 1819 individus. «Suite aux vérifications d'usage, 1628 personnes ont été relâchées. Trente-deux personnes ont, par ailleurs, été placées en garde à vue et 11 autres écrouées», indiquera le colonel Taïbi, dans un point de presse tenu au niveau de la brigade de gendarmerie de Rouiba.

Notons, enfin, que sur le plan de la circulation routière, les gendarmes ont procédé au retrait de 644 permis de conduire en l'espace de 48 heures seulement.

T. H.

AVIS DE DECES

Les familles Badsî et Hesses de Béné Douala, Tizi-Ouzou et d'Alger ont la triste douleur de faire part du décès de leur père et beau-père **Badsî Slimane** à l'âge de 83 ans. L'arrivée du corps est prévue aujourd'hui à l'aéroport Houari-Boumediène. L'enterrement aura lieu au cimetière de son village natal Béné Aïssi Tighzert, commune de Béné Douala, wilaya de Tizi-Ouzou, le dimanche 8 avril. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

C'est avec une grande tristesse que les familles Hammouche, Halouane, Mohalbi, parents alliés, de Tizi-Ouzou, et Béné Douala, font part de la disparition de **Mme Hammouche Ouardia née Halouane**.

En cette pénible et douloureuse épreuve, nous prions le Dieu Le Tout-Puissant d'accorder à la défunte Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 07/04/2007 à Béné Douala, wilaya de Tizi-Ouzou.

OUVERTURE TOTALE DU COULOIR DE LA DEUXIEME ROCADE SUD D'ALGER

Amar Ghoul fixe le délai au 15 mai

Le dernier délai pour l'ouverture du tracé définitif de la deuxième rocade sud d'Alger a été arrêté au 15 mai prochain. L'échéance a été annoncée par le ministre des Travaux publics Amar Ghoul lors d'une visite d'inspection qu'il a effectuée jeudi dernier sur ce chantier devant relier, à terme, Zéralda à Boudouaou sur une longueur totale de 70 km (dont 61,1 km de routes et 1,2 km de voie express) traversant trois wilayas, à savoir Alger, Blida et Boumerdès. La mise en service de cette deuxième rocade est prévue pour le mois de juillet 2008. Elle permettra, selon Amar Ghoul, le délestage de l'actuelle rocade Ben Aknoun-Dar El-Beïda et drainera jusqu'à 65 % du trafic actuel sur cette rocade.

Usant d'un ton ferme, le ministre des Travaux publics a

exhorté les responsables des différents chantiers qu'il visitera (Zéralda, Sidi Abdallah, Birtouta, Meftah, et Khemis El Khechna) à respecter les délais de réalisation en accélérant la cadence des travaux ainsi que la qualité des ouvrages à livrer.

D'autant que «les travaux de terrassement sont à un taux d'avancement de 65% et que toutes les contraintes majeures et importantes sont levées». Même si quelques contraintes liées à l'expropriation subsistent par endroits.

C'est le cas, notamment, du tracé passant par le territoire de la wilaya de Blida sur 8 km où il reste 65 hectares à exproprier, soit 25 parcelles de terrain dont 9 appartenant à des privés et 16 exploitations agricoles collectives. A cela s'ajoutent le déplacement de 7 pylônes de basse et

moyenne tension et le relogement d'une quarantaine de familles qui occupent une ancienne ferme coloniale. Pour la wilaya de Boumerdès, une trentaine de familles doivent être expropriées.

A ce sujet, Amar Ghoul insistera sur une «indemnisation juste et équitable des propriétaires». Le ministre soulignera, par ailleurs, l'importance de «prendre en charge convenablement le volet lié à l'esthétique des aires de repos ou de services devant être construites aux abords de l'autoroute» en rappelant au passage la décision prise par son département à travers un texte réglementaire visant à baliser et à protéger le couloir de la deuxième rocade «pour que celui-ci ne devienne pas un couloir urbain».

La deuxième rocade sud d'Alger, confiée au groupe-

ment algéro-portugais Gotera, -ENGOA-Teixeira-Duarte-OHL, devra également désenclaver les régions des trois wilayas précitées dans le but de créer une nouvelle dynamique et de nouveaux espaces socioéconomiques qui verront le jour le long de cette infrastructure autoroutière. Et qui sera un moyen d'intégration économique des localités qu'elle traversera. Amar Ghoul a aussi instruit les responsables de l'Agence nationale des autoroutes de «revoir, dans leur aspect esthétique, notamment, les études architecturales qui lui ont été soumises». Ces études concernent les deux ouvrages d'art au niveau de cette route dans son axe traversant la wilaya de Boumerdès confiés à une entreprise chinoise.

Lotfi Médard

CONSIDERES COMME DES MALADES CHRONIQUES

Les asthmatiques, les hypertendus et les malades de Crohn bénéficieront de la carte du tiers payant

Les asthmatiques, les hypertendus et les patients souffrant de la maladie de Crohn (maladie digestive grave) vont désormais avoir droit à la carte du tiers payant. Leurs médicaments ne seront pas remboursés à 100%, mais continueront à l'être à hauteur de 80%.

Le changement réside en l'annulation de la longue procédure à laquelle doivent faire face ces patients pour le recouvrement des frais des médicaments. Jeudi dernier, lors de la présentation du bilan d'exercice 2006 de la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas), le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a expliqué : «Cette catégorie de malades n'aura plus à se présenter aux guichets de la Cnas, elle pourra se procurer son traitement directement dans les officines conventionnées avec la Sécurité sociale», a-t-il affirmé. Ces patients, considérés désormais comme malades chroniques, seront, de ce fait, exempts du contrôle médical.

Les procédures de mise en application de cette décision, conventionnement avec les officines en l'occurrence, doivent être finalisées avant la date butoir du 15 mai prochain.

Ils étaient plus de 1,4 million de personnes à bénéficier de la carte du tiers payant en 2006 alors qu'ils ne dépassaient pas les 4 000 en 1999. L'année dernière, plus de 600 000 malades chroniques ont été rajoutés, selon les chiffres présentés par le ministre. Ce dernier s'est tracé un objectif à atteindre d'ici à cinq ans, à savoir que les malades chroniques n'aient plus à faire face aux tracasseries administratives. «D'ici à cinq ans, on ne verra plus de malades chroniques devant les guichets de la Cnas», a-t-il souligné.

Aussi, et dans le même contexte, l'opération de distribution des premières cartes à puce Chiffa devra débuter le 10 mai prochain dans cinq wilayas-pilotes, à savoir Médéa, Tlemcen, Oum-El-Bouaghi, Annaba et Boumerdès. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale a, dans ce sens, annoncé l'inauguration, le 19 avril prochain, du centre de personnalisation de la carte à puce à Ben-Aknoun.

«L'opération s'étalera sur trois années pour toucher l'ensemble des wilayas et la première étape portera sur la distribution de 500 000 cartes à puce», a-t-il précisé. Au total, quelque 7 millions de cartes à puce seront mises en circulation à la fin de l'opération.

Concernant le bilan de l'exercice précédent de la Cnas, Louh a noté que «la

politique de maîtrise des dépenses en matière de santé a permis de réduire le nombre des transferts à l'étranger pour des soins, passant de 1 105 malades en 2005 à 1001 malades en 2006».

En 2006, les dépenses des médicaments sont estimées à 51,01 milliards de dinars, équivalent à 34,46% de l'ensemble des dépenses de la Cnas. Soit une augmentation de 7,47% par rapport à 2005.

Les dépenses relatives aux accidents et maladies professionnelles sont estimées à 10,2 milliards de dinars, soit une diminution de 2% par rapport à 2005. A noter que plus de 59 millions d'ordonnances ont été remboursées.

De son côté, le directeur général de la Cnas, Ahmed Khenchoul, a indiqué que l'équilibre financier de la

Caisse, au titre de l'exercice 2006, se présente avec des recettes, estimées à 147,468 milliards de dinars et des dépenses évaluées à 143,857 milliards de dinars. La Cnas a enregistré ainsi un excédent de 3,611 milliards de dinars.

Ce qui représente, selon le DG de la Cnas, un taux de couverture des dépenses par les recettes de l'ordre de 102,51%.

Enfin, le ministre du Travail et de la Sécurité sociale a encore une fois affirmé que le taux des salariés non déclarés est de 27% en se basant sur les statistiques de l'Office national des statistiques (ONS), au mois d'octobre de 2006.

Les salariés déclarés sont estimés à 5 144 794 dont 3 749 730 affiliés à la Cnas, a-t-il précisé.

Meriem Ouyahia

IL N'A PLUS DONNE SIGNE DE VIE DEPUIS UNE SEMAINE

Un Algérien victime de la police danoise

Bekkouche Noureddine, un Algérien résidant au Danemark depuis 1978, est accusé d'avoir kidnappé ses deux enfants. Il a purgé une peine de trois années de prison mais n'a toujours pas été relâché par les autorités danoises.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Mon oncle n'a plus donné signe de vie depuis sa sortie de prison. Selon son avocat, il serait actuellement dans les locaux de la police danoise», indique M. Khariéf, neveu de Noureddine Bekkouche, qui s'est présenté hier à notre rédaction. La mésaventure de ce dernier remonte à 2004 lorsqu'il décide de passer des vacances en famille à Constantine, sa ville natale. «Il est venu avec ses deux enfants. Sa femme, qui devait, elle aussi, être du voyage, est finalement restée à Copenhague. Mais sur insistance de sa femme, qui a prétexté un problème d'ordre professionnel, mon oncle a dû revenir en urgence au Danemark», expliquera notre interlocuteur en précisant que les deux garçons sont, pour leur part, restés à Constantine pour le reste des vacances. Une décision que Noureddine Bekkouche paiera très cher puisqu'il sera inter-

pellé par les autorités danoises qui le condamneront à trois années de prison ferme pour kidnapping. «Il a été incarcéré à la prison de Nyborg, un établissement de haute sécurité. Et contrairement à la procédure en vigueur au Danemark, il n'a pas eu droit à une remise de peine». Sa peine purgée, Noureddine Bekkouche a été présenté une nouvelle fois devant un magistrat qui a décidé de le remettre en liberté. «Cela s'est passé la semaine dernière. Mais depuis, il n'a pas été relâché. Nous ne savons plus où il est», note M. Khariéf qui rapporte les propos de l'avocat chargé de défendre son oncle. Pour lui, il serait actuellement dans les locaux de la police. «Il semblerait que toute cette histoire ait été formée par son beau-père qui est commissaire de police. C'est lui qui serait derrière cet affaire». Notons que les deux garçons, qui ont aujourd'hui 14 et 15 ans, sont toujours à Constantine puisque leur père n'a pu leur délivrer des autorisations paternelles pour quitter le territoire national. Notons, enfin, que la justice algérienne a décidé de confier la garde des enfants à leur grand-mère en attendant le retour du père.

T. H.